



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Première Commission

8^e séance plénière

Mardi 11 octobre 2016, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Boukadoum (Algérie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à notre programme de travail, nous allons entamer notre échange de vues traditionnel avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par la Commission à ses sessions précédentes et à la présentation des rapports. Comme je l'ai indiqué à la séance d'organisation de la Commission, le 30 septembre, pour cet échange de vues, le Haut-Représentant sera représenté par son adjoint, M. Tom Markram.

Je vais maintenant suspendre la séance pour que nous puissions examiner cette question dans un cadre informel, conformément à la pratique établie à la Commission.

La séance, suspendue à 15 h 5, est reprise à 15 h 20.

M^{me} Ariffin (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation du Brunéi Darussalam, je souhaite vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection

à la présidence de la Première Commission, ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Le Brunéi Darussalam vous assure de sa pleine contribution au succès de nos travaux.

Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration prononcée par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/71/PV.2).

Pour une nation en développement comme le Brunéi Darussalam, cette tribune nous permet d'élargir notre champ d'action au niveau mondial. Nous sommes extrêmement reconnaissants et honorés que la possibilité nous soit offerte de participer aux débats sur des questions importantes pour la promotion et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Darussalam voulant dire « demeure de la paix », nous avons la chance immense de vivre dans un climat de paix et de stabilité. Mais la paix et la stabilité ne sont en aucun cas des certitudes inéluctables. Réunir les conditions de la paix est une chose, les maintenir en est une autre. Face aux menaces et aux défis de plus en plus complexes, imbriqués et imprévisibles auxquels la communauté internationale est aujourd'hui confrontée, la noble mission de susciter un sentiment de sécurité au sein de la population afin qu'elle se sente en sécurité et en confiance devient indiscutablement plus complexe et exigeante. Le Brunéi Darussalam n'est pas à l'abri de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



ces menaces. C'est pourquoi nous sommes conscients de la nécessité de protéger avec vigilance et diligence la paix, la sécurité et la stabilité dont nous bénéficions.

Voilà pourquoi le Brunéi Darussalam réaffirme son appui sans réserve aux efforts de désarmement et à la non-prolifération de tous types d'armes de destruction massive aux niveaux régional et international. Comme preuve de son indéfectible attachement à l'élimination des risques liés aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive, le Brunéi Darussalam est partie au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, et nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre espoir que tous les États dotés d'armes nucléaires adhéreront rapidement et sans réserve au Protocole au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Au niveau mondial, nous sommes membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique et partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Nous sommes cependant conscients du défi colossal que représente la concrétisation de tels idéaux dans l'intérêt commun de l'humanité. Nous sommes préoccupés par la lenteur des progrès enregistrés au niveau mondial en matière de désarmement et de non-prolifération. La célébration cette année du vingtième anniversaire du TICE vient nous rappeler que, bien qu'il s'agisse d'un mécanisme essentiel pour le renforcement de la stabilité internationale, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à la ratification universelle de ce traité. Pour cela, nous devons continuer de saisir toutes les occasions qui s'offrent à nous pour engager un dialogue, en particulier avec les États dotés d'armes nucléaires, afin d'atteindre notre objectif commun d'un monde plus sûr.

Malgré l'ampleur des défis auxquels nous sommes collectivement confrontés, le Brunéi Darussalam est heureux de constater qu'il existe une volonté plus forte que jamais de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, comme en témoignent les efforts déployés en début d'année par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire pour recommander une

démarche ouverte et inclusive aux fins de l'adoption de mesures juridiques concrètes et efficaces. Ces dernières années, nous avons constaté une nouvelle dynamique due à une meilleure prise de conscience des incidences humanitaires de retombées nucléaires, qu'elles soient intentionnelles ou accidentelles. L'éventualité d'un tel désastre devrait nous inciter tous à faire davantage pour concrétiser notre vision commune d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est pourquoi le Brunéi Darussalam a fait sien l'engagement humanitaire pris à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires.

Nous restons cependant extrêmement préoccupés par d'autres armes de destruction massive, notamment les armes chimiques et biologiques. Le Brunéi Darussalam se joint à la communauté internationale pour condamner l'emploi d'armes chimiques dans les guerres et conflits, qui causent souvent de lourdes pertes humaines et bafouent les droits de l'homme et le droit international. Le Brunéi Darussalam s'inquiète également du commerce illicite des armes légères et de petit calibre et leurs conséquences dévastatrices sur la paix et la sécurité des États Membres.

N'oublions pas que notre quête d'une paix durable vise le bien commun de l'humanité. Seules la paix et la sécurité nous permettront de réaliser vraiment nos autres aspirations communes au développement durable et à la prospérité. Dans le cadre de nos efforts plus vastes pour préserver et transmettre les valeurs d'une culture de la paix, le Brunéi Darussalam continuera de promouvoir la coopération internationale, le règlement pacifique des différends, le dialogue et les mesures de confiance, afin de concrétiser notre vision commune d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables au niveau mondial.

M. Lamsal (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et, à travers vous, à féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection respective. Je tiens également à saluer le rôle des membres du Bureau sortant pour leur contribution à la précédente session. Vous pouvez être assuré du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités importantes.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.2).

Deux événements importants aux retombées immenses pour l'humanité ont marqué l'année écoulée. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015, a démontré notre volonté de bâtir des sociétés pacifiques et justes, à l'abri de la peur et de la violence. Et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, lancé la semaine dernière, entrera en vigueur au début du mois prochain. Cet accord facilitera réellement l'adoption par la communauté internationale de mesures collectives destinées à lutter contre les menaces irréversibles que représentent pour les sociétés humaines les changements climatiques.

La mise en œuvre effective et complète du Programme et de l'Accord susmentionnés exigera d'importantes ressources. Mais les engagements pris demeurent en deçà de nos attentes. Nous sommes en effet témoins d'une tendance à la croissance des dépenses militaires, estimées désormais à plus de 1700 milliards de dollars par an. Nous devrions centrer nos efforts sur les moyens d'affecter les ressources allouées aux dépenses militaires à des domaines prioritaires, tels que la mise en œuvre des objectifs de développement durable établis par nos dirigeants conformément à nos propres besoins. Le financement adéquat du développement contribue grandement à prévenir les conflits, qui se développent principalement dans les contextes de pauvreté et d'exclusion.

En tant que pays épris de paix, le Népal joue un rôle actif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Notre engagement à l'égard des initiatives de désarmement et des opérations de maintien de la paix et notre ferme opposition au terrorisme n'ont pas faibli. La politique étrangère du Népal, telle que consacrée dans la Constitution promulguée l'année dernière, repose sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, le non-alignement, l'Accord de Panchsheel, le droit international et les normes régissant la paix mondiale.

Ces dernières années, nous avons été témoins d'une augmentation inédite des conflits armés, de violences à l'encontre des populations civiles et de formes extrêmes de criminalité. Pour relever les défis qui nous sont posés, nous devons travailler ensemble à l'élaboration de stratégies communes, au renforcement et à l'intensification de nos efforts. À cette fin, le Népal est résolu à joindre ses efforts à ceux des autres pays membres. Nous sommes toujours favorables aux propositions assorties d'échéances visant le désarmement général et complet de toutes les armes de

destruction massive. Nous défendons le droit inaliénable de tous les États à l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire du désarmement nucléaire. Il est urgent d'engager des négociations sur un document juridiquement contraignant prévoyant l'octroi de garanties de sécurité par les puissances nucléaires. Nous regrettons que la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur un document final.

En tant que partie au TNP et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et en tant que signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Népal est préoccupé par la menace que représente pour l'humanité l'existence continue d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et la menace ou l'emploi de ces armes. Étant donné les conséquences catastrophiques qui découleraient de l'utilisation de ces armes, l'existence d'une seule arme nucléaire représente une grave menace pour l'humanité. L'octroi de garanties de sécurité négatives par tous les États dotés d'armes nucléaires aux États qui n'en sont pas dotés, par le biais d'un instrument juridiquement contraignant, serait un pas important sur la voie du désarmement nucléaire. Nous faisons nôtre toute mesure visant une interdiction permanente des essais nucléaires et rejetons la politique de la dissuasion nucléaire.

Le Népal procède actuellement à la ratification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde contribuera à terme au désarmement général et complet, et nous saluons les efforts visant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Nous sommes conscients des incidences humanitaires et environnementales au niveau mondial de la prolifération et de l'utilisation à mauvais escient des armes légères et de petit calibre qui déciment les populations. En raison de la menace que représentent ces armes, le Népal appuie entièrement la mise en œuvre effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et se félicite de l'adoption

d'un document final à la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'est tenue à New York en juin dernier.

L'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes devrait garantir la réglementation au niveau international du commerce des armes classiques, en tant qu'instrument juridiquement contraignant offrant des garanties en matière de transparence et de responsabilité. Parallèlement, nous devons mettre en place des mesures destinées à renforcer la capacité des États à mettre en œuvre les instruments internationaux auxquels ils sont parties. L'implantation d'armes dans l'espace est dangereuse non seulement pour l'environnement, mais aussi pour l'humanité. Par conséquent, des mesures doivent être prises pour éviter une course aux armements dans l'espace.

Le Népal attache une grande importance aux négociations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération s'agissant de promouvoir une prise en charge collective, des délibérations et une responsabilité à l'égard de l'action mondiale collective. La conclusion rapide du traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires serait un pas important dans ce sens. Nous appelons à la revitalisation de la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale ayant mandat de négocier sur le désarmement.

Les mécanismes régionaux des Nations Unies pour paix et le développement peuvent grandement contribuer aux efforts mondiaux de désarmement. Le renforcement de la compréhension et de la confiance entre les pays d'une région peut contribuer de manière importante à la paix et à la stabilité au niveau mondial. Le Népal qui accueille sur son sol le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique estime qu'on peut tirer un grand potentiel de ce centre. Après avoir été temporairement installé à Bangkok après le séisme de 2015 au Népal, nous espérons que ce Centre reprendra ses travaux à Katmandou dès que possible.

Nous sommes encouragés par les avis positifs exprimés par les pays de la région. Le Gouvernement népalais a apporté toute l'assistance nécessaire aux activités du Centre de Katmandou et a collaboré avec le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, ainsi qu'avec le Centre, afin de revitaliser le processus de Katmandou pour le désarmement. Comme les années précédentes, le Népal déposera un projet de résolution, intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix

et le désarmement en Asie et dans le Pacifique », durant la présente session de la Commission. Nous espérons que toutes les délégations continueront d'apporter leur soutien en vue de son adoption par consensus, et appelons tous les auteurs traditionnels et potentiels à parrainer ce projet de résolution.

Je tiens pour terminer à exprimer la confiance de ma délégation dans les débats qui contribueront ici à renforcer la rhétorique du désarmement en faveur de l'instauration d'un monde stable et sûr. Soyez assuré, à cet égard, de notre entière coopération.

M. Denктаş (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter, vous et les autres membres du Bureau, pour vos élections respectives. La Turquie attache une importance particulière aux travaux de la Première Commission, c'est pourquoi vous pouvez compter sur notre coopération durant votre mandat.

La Turquie appuie fermement les efforts mondiaux en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous sommes pleinement attachés à notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous continuerons d'œuvrer au côté de nos partenaires à la réalisation de cet objectif ultime. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue, à nos yeux, la pièce maîtresse du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous tenons à réaffirmer notre ferme conviction selon laquelle la mise en œuvre progressive du TNP par le biais de mesures concrètes demeure la seule voie à suivre. Toute aussi importante est la manière de parvenir à un consensus. La Turquie demande instamment à toutes les parties prenantes de ne prendre aucune mesure susceptible de porter atteinte à l'intégrité du TNP ou de créer une alternative à sa pleine mise en œuvre et à son universalité.

Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), nous tenons à souligner l'importance de son entrée en vigueur rapide. Comme il est stipulé dans la déclaration conjointe publiée à l'issue de la huitième Réunion ministérielle des Amis du TICE, le Traité est un élément central du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous nous félicitons qu'à ce jour 166 États aient ratifié le Traité, et nous invitons à nouveau tous les États, en particulier les huit États qui figurent à l'annexe 2, à ratifier le Traité dans les meilleurs délais. La Réunion ministérielle des Amis du TICE, le mois dernier à New York, et la Réunion

ministérielle pour le vingtième anniversaire, qui s'est tenue à Vienne en juin dernier, ont permis de mieux faire comprendre la nécessité de l'entrée en vigueur rapide de son entrée en vigueur.

Nous nous félicitons de la déclaration conjointe des cinq membres permanents du Conseil de sécurité dans laquelle ces États se sont engagés à œuvrer pour la ratification rapide du Traité et ont réaffirmé leurs moratoires. La Turquie a également parrainé la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité. La Turquie accorde une grande importance à ses relations avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et souhaite apporter de nouvelles contributions au secrétariat provisoire, notamment à sa représentation.

La Turquie condamne dans les termes les plus vifs les essais nucléaires et les tirs de missile balistique de la République populaire démocratique de Corée. Nous estimons qu'ils représentent une menace pour la paix et la sécurité aux niveaux régional et international et espérons que la République populaire démocratique de Corée se conformera à ses engagements internationaux.

En ce qui concerne le programme nucléaire iranien, la mise en œuvre totale, transparente et ininterrompue du Plan d'action global commun, ainsi que de la résolution 2231 (2015) et de ses annexes, permettra apaiser les craintes de prolifération de nos voisins. La résolution 2231 (2015) contribuera au renforcement du Plan d'action et garantira que l'Agence internationale de l'énergie atomique continuera à vérifier le respect par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire.

La sécurité nucléaire et radiologique est une priorité essentielle pour la Turquie. Nous attachons une grande importance au système international de garanties de l'Agence. La Turquie rappelle la nécessité de renforcer et d'universaliser l'autorité de vérification de l'Agence. Les États qui s'acquittent pleinement de leurs obligations en matière de garanties doivent avoir librement accès à la technologie nucléaire. Nous devons veiller également à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises afin d'éviter que des programmes nucléaires pacifiques ne soient détournés à des fins militaires.

Nous sommes fermement convaincus que le moment est venu d'engager des négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles. Cela constituerait une contribution importante aux efforts de désarmement et de non-prolifération. Des progrès simultanés pourraient ainsi être réalisés sur d'autres

questions centrales à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction sont des composantes importantes du système mondial contre la prolifération des armes de destruction massive. La Turquie ne possède pas de telles armes. Nous renouvelons notre appel à une adhésion plus large à ces Conventions et à leur stricte mise en œuvre. Nous appuyons résolument les efforts en faveur de leur universalité.

La Turquie attache une importance particulière à la CIAC, car il s'agit de l'un des instruments les plus utiles de notre temps. L'aspect le plus important et essentiel de la CIAC réside aujourd'hui dans sa mise en œuvre. Malgré tous ses efforts, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) n'a pas été en mesure de vérifier la déclaration du régime syrien, dans laquelle figurent des lacunes, des incohérences et des approximations. Récemment, le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU a établi la responsabilité des forces armées syriennes dans au moins deux cas. Il ressort des conclusions du Mécanisme que le régime syrien ne s'est pas acquitté de ses obligations et a continué d'utiliser des armes chimiques après ses attaques contre la Ghouta en 2013. Elles démontrent également le bien-fondé des mises en garde de la Turquie. Alors que nous attendons avec intérêt le rapport final du Mécanisme sur les trois cas dans lesquels le régime est une nouvelle fois le suspect principal, la communauté internationale doit se préparer à agir.

L'emploi d'armes chimiques est un crime contre l'humanité et un crime de guerre. Les auteurs de ces actes odieux devront être traduits en justice. Il ne saurait y avoir d'impunité si nous voulons empêcher que l'utilisation d'armes chimiques devienne une nouvelle norme. L'étape suivante doit consister à prendre des mesures contre le régime syrien, conformément aux résolutions 2118 (2013) et 2209 (2015) du Conseil de sécurité.

Les forces armées syriennes ne sont pas les seules à utiliser des substances chimiques toxiques comme armes. L'emploi d'armes chimiques par Daech a été également confirmé par le Mécanisme d'enquête conjoint. La Turquie condamne fermement tout emploi

d'armes chimiques en Syrie et ailleurs par quiconque et en quelque circonstance que ce soit. Nous continuerons de lutter avec détermination contre Daech.

En ce qui concerne le désarmement classique, la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination est un élément essentiel du droit international relatif aux armes classiques frappant sans discrimination. L'universalité d'une telle Convention reste un objectif fondamental. La menace que représente la prolifération des armes classiques illicites, en particulier des armes légères et de petit calibre, est tout aussi sérieuse que celle posée par les armes de destruction massive. Toutefois, pour des impératifs de temps, je reviendrai en détail sur ce sujet pendant le débat au titre du groupe concerné.

La sûreté et la sécurité dans l'espace sont tout aussi importantes et méritent la même attention de notre part. Nous prenons note des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux de 2013 concernant l'espace. S'agissant de la cybersécurité, nous avons été favorables à la création du cinquième Groupe d'experts gouvernementaux. Nous suivons de près les conclusions de ses recommandations et attendons de ses travaux qu'ils soient autant que possible inclusifs. Ces dernières années, la Turquie a considérablement renforcé sa législation nationale et sa coopération internationale et elle souhaite mettre un expert à la disposition du prochain Groupe d'experts gouvernementaux.

Chacun des sept groupes que nous aborderons cette année en Première Commission mérite une attention particulière. Nous ferons part de nos vues sur ces questions en détail au cours des débats thématiques. Je tiens pour terminer à renouveler le plein appui de ma délégation à nos efforts communs.

M. Bessedik (Algérie) (*parle en anglais*) : , Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte, Monsieur le Président, pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur van Oosterom, des Pays-Bas, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la Commission au cours de la session précédente de l'Assemblée générale.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique, et de la Tunisie au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/71/PV.2).

Je tiens tout d'abord à réitérer l'engagement de l'Algérie en faveur de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale. Au cours des années précédentes, nombre d'efforts, de propositions et d'initiatives ont porté sur un large éventail de questions dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Toutefois, d'autres progrès de fond devront être accomplis dans ce domaine. Nous réaffirmons également qu'il est nécessaire que tous les États Membres poursuivent des négociations multilatérales de bonne foi, comme il a été convenu par consensus dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en vue de parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

En tant qu'État partie aux principaux traités relatifs aux armes de destruction massive, l'Algérie réaffirme que le désarmement nucléaire demeure sa plus haute priorité et exprime sa préoccupation face au danger que représentent pour l'humanité l'existence des armes nucléaires et leur emploi ou la menace de leur emploi. À ce propos, l'Algérie réaffirme sa position de toujours à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cet instrument international unique en son genre constitue la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et nous voudrions insister à nouveau sur la nécessité de mettre pleinement en œuvre le Traité, de contribuer à son universalité et de veiller au respect de chacun de ses trois piliers de façon équilibrée.

En vertu du Traité, c'est aux États dotés d'armes nucléaires qu'il incombe au premier chef de réaliser le désarmement nucléaire. En conséquence, les États dotés d'armes nucléaires doivent s'acquitter de leurs obligations au titre du Traité, ainsi que des engagements qu'ils ont pris dans le cadre des 13 mesures pratiques adoptées à la Conférence d'examen du TNP de 2000 et du Plan d'action adopté par consensus à la huitième Conférence d'examen du TNP.

Nous regrettons vivement que la neuvième Conférence d'examen du TNP n'ait pas été en mesure d'aboutir à un consensus sur un document final, en dépit des efforts des États parties et d'intenses consultations. Nous pensons que la communauté internationale a perdu là une précieuse occasion et jeté, hélas, par son manque de volonté politique, le doute sur la crédibilité de l'ensemble du système. Toutefois, nous souhaitons

mettre l'accent sur la résolution 70/34, car elle constitue un élément important des efforts internationaux de désarmement en fournissant un cadre général pour la conclusion d'une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

À cet égard, l'Algérie se félicite du rapport (voir A/71/371) du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, créé par la résolution 70/33, et appuie sans réserve les recommandations qui y figurent, c'est-à-dire que l'Assemblée générale convoque une conférence de haut niveau en 2017 en vue de négocier un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires et conduisant à leur élimination totale.

Nous regrettons que 20 ans après l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), cet instrument capital pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires ne soit toujours pas entré en vigueur. Tout en nous félicitant de la ratification récente du Traité par le Swaziland et le Myanmar, qui porte le nombre d'États parties au Traité à 166 sur 183 États signataires, nous estimons que le nombre croissant de ratifications représente un ferme appui à l'universalité progressive de cet instrument international. Dans ce contexte, l'Algérie appelle tous les États, notamment ceux dont l'adhésion est nécessaire à l'entrée en vigueur du TICE, de le signer et le ratifier dans les meilleurs délais. Ma délégation tient à réaffirmer la nécessité de conclure un instrument juridiquement contraignant offrant des garanties de sécurité négatives pour tous les États non dotés d'armes nucléaires.

L'Algérie se félicite des conférences qui ont eu lieu sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Ces réunions sont l'occasion de mettre en évidence les effets dévastateurs irréversibles des armes nucléaires et les immenses souffrances qu'elles causent aux êtres humains. L'Algérie, qui a été un site d'essais nucléaires au début des années 60, comprend pleinement les conséquences effrayantes de ces essais. Pour toutes ces raisons, l'Algérie a souscrit à l'engagement humanitaire, s'associant ainsi aux initiatives visant à dénoncer, interdire et éliminer les armes nucléaires, et tient à exprimer avec fermeté ses craintes face à leurs

conséquences humanitaires catastrophiques pour la santé humaine, l'environnement et les ressources vitales.

Ma délégation approuve sans réserve les initiatives visant la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, car elles ne constituent pas seulement une mesure de renforcement de la confiance, mais aussi un pas concret vers le renforcement des normes internationales en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et elles consolident les efforts que déploie la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité.

À cet égard, nous réaffirmons que l'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba) représente une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. L'Algérie, qui a été parmi les premiers à rédiger, signer et ratifier le Traité, appelle les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier les annexes pertinentes du Traité.

À l'évidence, l'exemple concret du Traité de Pelindaba et d'autres zones exemptes d'armes nucléaires doit être suivi, en particulier dans la région instable du Moyen-Orient. L'Algérie regrette vivement que cette région reste privée de ce statut, des années après l'adoption, par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation de la résolution portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. En rejetant le statu quo, l'Algérie souligne son ferme attachement à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et du Plan d'action de 2010, et elle exprime sa profonde déception face au report de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Le manque de volonté politique est manifestement la raison de l'impasse inextricable dans laquelle se trouve encore la Conférence du désarmement et est, à l'évidence, une source supplémentaire de frustration et de déception. À ce propos, l'Algérie réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Elle rappelle aux membres la décision CD/1864, adoptée en 2009 sous présidence algérienne, et appelle la Conférence du désarmement à convenir d'un programme de travail équilibré et complet.

En outre, malgré l'impossibilité dans laquelle se trouve depuis plusieurs années la Commission du désarmement des Nations Unies d'adopter des recommandations concrètes, l'Algérie réaffirme son engagement envers le mandat de la Commission, exprime son plein appui aux travaux de la Commission et appelle tous les États Membres à faire preuve de la volonté et de la souplesse politiques nécessaires pour que la Conférence puisse formuler des recommandations concrètes en 2017.

Face à l'enlisement persistant de certaines entités du mécanisme de désarmement, nous sommes d'avis que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV) doit être convoquée afin d'examiner de manière approfondie toutes les questions de désarmement. À cet égard, le Groupe de travail à composition non limitée sur la SSOD-IV, présidé par l'Équateur, devrait être l'occasion d'un examen des aspects les plus sensibles du processus de désarmement et devrait servir de creuset à toutes les initiatives internationales visant l'élimination totale des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, ainsi que la limitation et la réduction des armes classiques.

S'agissant de la question des armes classiques, ma délégation tient à insister sur le fait que les armes légères et de petit calibre continuent de représenter une menace pour la paix et la stabilité dans de nombreux pays et régions, en particulier en Afrique du Nord et dans le Sahel. Le commerce illicite est une source de revenus pour les groupes terroristes et la criminalité organisée, et constitue par conséquent une source de préoccupation pour mon pays. Sur la base de son expérience nationale, l'Algérie réaffirme que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites sont plus importants que jamais. Nous rappelons l'importance que revêt leur mise en œuvre totale, équilibrée et effective.

Je tiens pour terminer à déclarer que la Première Commission est un élément essentiel du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et que nous restons déterminés à travailler activement et de manière constructive au cours de la présente session. Dans ce contexte, l'Algérie déposera son projet de résolution annuel, intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée » au cours

de nos réunions, et espère qu'il bénéficiera de l'appui de toutes les délégations.

M. Saikal (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la présente session. Ma délégation est pleinement attachée à la bonne exécution des travaux de la Commission, et assure ses membres de notre plein appui et de notre entière coopération.

La République islamique d'Afghanistan s'associe sans réserve à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.2).

Mon gouvernement a récemment adopté le Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan, un plan quinquennal stratégique en vue d'atteindre l'autonomie. Ce plan porte principalement sur trois domaines : la réconciliation, la sécurité et la stabilité. Nous avons adopté également un plan quinquennal de campagne nationale destiné à renforcer la mobilité et l'efficacité de nos forces de sécurité. Les améliorations apportées aux forces de défense et de sécurité nationales afghanes sont essentielles non seulement pour protéger notre pays contre des groupes extrémistes armés venus de l'extérieur, mais aussi pour réduire la criminalité, telles que les extorsions, les enlèvements et les saisies illégales, qui ont considérablement découragé l'investissement productif.

La présence d'engins explosifs improvisés (EEI), de restes explosifs de guerre et de mines terrestres représente une menace sérieuse pour la vie des populations afghanes et entrave les activités de développement. Chaque mois, plus de 100 civils sont victimes d'EEI, de mines terrestres et de restes explosifs de guerre. Malheureusement, l'Afghanistan demeure l'un des pays les plus lourdement minés du monde. Selon plusieurs rapports de l'ONU, un financement durable est essentiel à la mise en œuvre du programme afghan de lutte antimines et pour que l'Afghanistan puisse être déclaré exempt de mines d'ici à 2023, conformément à ses obligations en vertu de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Il s'agirait d'une réalisation historique pour l'Afghanistan et le monde, étant donné l'ampleur du problème.

Un terme doit être mis au trafic illicite massif d'armes, principalement d'armes légères et de petit calibre, le long de la ligne Durand, qui permet depuis des décennies à des terroristes et des extrémistes violents

de causer d'énormes souffrances au peuple afghan. Les attaques barbares commises contre des centres urbains fortement peuplés témoignent de la lâcheté des groupes terroristes et de leurs partisans qui ont cherché à compenser les pertes subies lors des offensives du printemps et de l'été derniers.

Nous avons la preuve que la plupart de ces attaques ont été orchestrées à l'extérieur de l'Afghanistan. Le mois dernier, nous avons saisi sur le sol afghan deux semi-remorques en provenance du Pakistan et transportant 35 700 kg de nitrate d'ammonium, une quantité près de 20 fois plus importante que celle utilisée dans l'attentat d'Oklahoma City en 1995. Si l'attaque s'était produite, elle aurait causé d'énormes pertes humaines et matérielles. Par conséquent, les États doivent assumer la responsabilité du contrôle de l'accès aux précurseurs et aux armes par les terroristes et les extrémistes violents. Nous appelons toutes les parties pertinentes à renforcer encore leurs règles et réglementations en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Ma délégation réaffirme son attachement à la diplomatie multilatérale, principe essentiel pour faire progresser le programme de désarmement mondial. Il est urgent que les parties dans leur ensemble fassent preuve de volonté politique afin que nous puissions réaliser les objectifs de la maîtrise et de la réduction des armements, du désarmement et de l'élimination totale de tous les types d'armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires.

Dans ce contexte, il est impératif que le groupe P5+1 et la République islamique d'Iran honorent leurs engagements en vertu de l'accord conclu avec succès l'année dernière. En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui appellent à l'élimination totale des armes nucléaires et des armes de destruction massive, l'Afghanistan soutient toutes les initiatives dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous appuyons toutes les initiatives qui contribueraient à un apaisement des tensions récentes entre les États nucléaires voisins de notre région. L'Afghanistan demande instamment à tous les États de s'acquitter de leurs responsabilités internationales en signant et en ratifiant tous les traités multilatéraux relatifs au désarmement et à la non-prolifération et en appuyant activement tous les efforts visant à promouvoir leurs objectifs. À cet égard, ma délégation condamne

dans les termes les plus vifs l'essai nucléaire auquel a récemment procédé la Corée du Nord.

Nous sommes extrêmement déçus devant l'incapacité de convoquer une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toute arme de destruction massive. Alors que les troubles politiques au Moyen-Orient menacent de déborder sur les régions avoisinantes, l'Afghanistan tient à souligner la nécessité pour la communauté internationale de prendre des mesures immédiates pour venir à bout de l'impasse diplomatique et empêcher une catastrophe humanitaire et politique.

L'Afghanistan est extrêmement inquiet par la menace humanitaire que fait peser l'existence continue d'armes nucléaires et l'éventualité de leur utilisation, intentionnellement ou accidentellement. C'est pour cette raison que nous nous félicitons de l'issue de la troisième et dernière Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui reconnaît que l'élimination totale de ces armes est la seule garantie définitive contre une dramatique explosion nucléaire.

Je tiens à souligner à nouveau que l'Afghanistan est gravement préoccupé par l'utilisation persistante d'engins explosifs improvisés partout dans le monde. Les EEI font chaque jour des milliers de victimes civiles et sont devenus les armes de prédilection des groupes armés non étatiques dans de nombreux conflits. Leurs conséquences sur la sécurité et la stabilité des États sont très profondes dans la mesure où elles n'entravent pas seulement le développement politique, social et économique des pays mais aussi l'acheminement d'une aide humanitaire indispensable jusqu'aux zones touchées.

Étant donné l'absence d'une stratégie globale et systématique pour lutter contre l'utilisation des EEI, qui sont des armes relativement simples à fabriquer, à se procurer ou à transférer, ma délégation a présenté l'année dernière un projet de résolution qui a été adopté par consensus. Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui ont appuyé cet important projet de résolution. Conformément à ce projet de résolution, le Secrétaire général a publié un rapport (A/71/187), et nous l'en remercions. Ma délégation entamera prochainement des consultations sur la suite donnée à ce projet de résolution, et nous aurons à nouveau besoin de la coopération et du soutien des autres délégations pour que le projet de résolution puisse être adopté par consensus.

Ma délégation observe à regret qu'en dépit de nombreuses évolutions positives dans les efforts de la diplomatie internationale pour le désarmement nucléaire, nous demeurons confrontés à des menaces à la sécurité et à la survie humaines d'une ampleur sans précédent. Le climat mondial et régional marqué par le terrorisme rend l'appel au désarmement nucléaire et à la maîtrise des armements, y compris les armes légères et de petit calibre, d'autant plus urgent.

M^{me} Hassan (Djibouti) : Comme c'est la première fois que je prends la parole devant cette assemblée, permettez-moi de vous exprimer, Monsieur le Président, les félicitations de Djibouti pour votre élection comme Président de notre Commission. Nos félicitations vont aussi aux autres membres du Bureau. Nous vous assurons du plein soutien ainsi que de la coopération de ma délégation au cours de cette soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, du Nigéria et de la Tunisie, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes.

Il règne actuellement un sentiment d'insécurité presque général. Mais ses causes, de même que l'urgence des risques, varient suivant les différentes parties du monde. Le désarmement nucléaire est et reste une priorité pour notre planète. À ce jour, il y a près de 17 000 ogives nucléaires dans les arsenaux du monde. Leur coût atteint 100 milliards de dollars par an, une somme qui pourrait être utilisée pour remédier aux divers maux auxquels notre planète fait face, tels que la lutte contre les changements climatiques, la lutte contre la pauvreté, les crises d'ordre socioéconomique, et j'en passe. En vérité, toutes ces menaces sont liées entre elles et dépassent nos frontières nationales. Des stratégies mondiales communes sont nécessaires et, pour ce faire, les gouvernements se rassemblent à l'ONU et ailleurs pour les élaborer et les mettre en œuvre. Le seul domaine où il n'en existe aucune, c'est justement celui qui risque de présenter le plus grand danger, à savoir les armes nucléaires.

(l'orateur poursuit en anglais)

Nous devons mieux faire comprendre les effets dévastateurs des armes nucléaires et réaffirmer notre engagement envers un désarmement nucléaire global. Le peuple djiboutien partage le souhait universel de vivre dans un monde exempt d'armes nucléaires.

Malheureusement, nous avons célébré le mois dernier, pour la troisième fois, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, conscients du fait que, depuis près de sept décennies, nous ne parvenons pas à nous débarrasser des armes nucléaires. Nos discours sur la nécessité de garantir un monde sûr doivent se traduire par des actes concrets afin de contribuer à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Le statu quo n'a plus lieu d'être.

(l'orateur reprend en français)

En tant que signataire du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), mon pays est en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires à vocation militaire, qui menacent la paix mondiale et exacerbent les tensions à l'échelle nationale et internationale. De ce fait, il faut agir de façon résolue pour assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), signé il y a 20 ans. Nous devons tout faire également pour mettre en œuvre les obligations issues du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

(l'orateur poursuit en anglais)

En tant qu'État partie au TNP, Djibouti attend avec impatience, en particulier, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, ainsi qu'il a été décidé lors de la Conférence d'examen du TNP en 1995. Les zones exemptes d'armes nucléaires peuvent être un moyen de stimuler les efforts internationaux en faveur de la paix et de la sécurité.

L'intérêt renouvelé accordé aux incidences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires a permis de relancer le débat sur le désarmement nucléaire et de soulever la question des réponses politiques apportées jusqu'à présent et la nécessité d'envisager toutes les options en vue d'éliminer la menace que représentent pour l'humanité tout entière les armes nucléaires. Djibouti, qui a entériné l'engagement humanitaire, attend maintenant de l'Assemblée générale qu'elle décide de convoquer une conférence de haut niveau des Nations Unies consacrée au désarmement d'ici à 2018.

(l'orateur reprend en français)

De nombreux États sur notre continent souffrent de manière disproportionnée des effets pernicieux du transfert irresponsable d'armes, qui sont à l'origine d'effets déstabilisants sur l'équilibre politique,

sociologique et économique de l'Afrique. Selon l'Union africaine, près de 500 millions des armes légères en circulation se trouvent en Afrique. Les conflits et l'insécurité coûtent malheureusement à l'Afrique des milliards de dollars, sans compter les pertes humaines.

(l'orateur poursuit en anglais)

Pour terminer, au moment où le danger lié au transfert illicite de ces armes profite à la criminalité organisée transnationale, notamment aux terroristes, nous pensons qu'un Traité efficace sur le commerce des armes contribuera non seulement à mettre en place un régime responsable pour le transfert des armes légères et de petit calibre mais aussi à apporter la paix et des possibilités aux régions et aux peuples qui en ont si peu bénéficié.

M. Eloumni (Maroc) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, les sincères félicitations de la délégation du Royaume du Maroc pour votre élection. Je souhaite également féliciter votre prédécesseur, le distingué Représentant permanent des Pays-Bas, pour sa brillante présidence.

La délégation marocaine s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non-alignés ainsi qu'au nom des Groupes des États d'Afrique et des États arabe (voir A/C.1/71/PV.2). En raison du temps limité, je ne prononcerai qu'une partie de mon discours, dont le texte intégral sera disponible sur PaperSmart.

Nos délibérations interviennent dans un contexte international marqué par la détérioration de la sécurité internationale et l'exacerbation de la menace terroriste, en particulier au Moyen-Orient et dans l'espace sahélo-saharien. Cette session se tient également au lendemain de l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 et dans une situation caractérisée également par une léthargie des mécanismes de désarmement nucléaire et l'absence de progrès réels vers l'élimination des armes nucléaires.

Dans ce contexte, le Maroc partage les vives inquiétudes exprimées, en particulier par le Conseil de sécurité, suite aux essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée, qui pourraient relancer la course à l'armement, constituant ainsi une menace à la paix et la sécurité dans la région. Le Maroc demeure convaincu que la voie diplomatique et le dialogue ainsi que l'engagement positif continu de

tous, notamment dans la région, constituent le moyen approprié pour la résolution des différends. Le Maroc réitère, à cet effet, son soutien à la déclaration de la péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires, ce qui est fondamental pour la paix et la sécurité régionales.

Le Royaume du Maroc, partie à la totalité des instruments internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, est fermement engagé en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires, qui demeurent les seules armes de destruction massive à ne pas faire l'objet d'une norme universelle d'interdiction par le biais d'un instrument contraignant.

Les délibérations et le rapport (voir A/71/371) du Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire à Genève ont mis en exergue encore une fois de plus notre division dès qu'il s'agit de mesures pratiques de désarmement. Le rapport démontre également qu'une grande majorité des États n'accepte plus la stagnation des efforts multilatéraux de désarmement et souligne le besoin d'une percée et une avancée réelle vers l'élimination totale des armes nucléaires. Le Maroc, tout en félicitant l'Ambassadeur Thani Thongphakdi, de la Thaïlande, pour sa présidence du Groupe de travail, exprime son plein soutien aux recommandations du Groupe de travail, y compris celle appelant à la convocation d'une conférence internationale pour la négociation d'un instrument d'interdiction des armes nucléaires.

De l'avis de ma délégation, il ne s'agit pas juste de se prononcer en faveur ou contre cette recommandation. Avant d'adopter une décision aussi importante, un vrai dialogue avec la participation de tous s'impose. La Première Commission devrait, et nous devons tous, prendre le temps d'examiner le rapport du Groupe de travail et ses recommandations. Nous notons malheureusement que tout le travail du Groupe et son rapport ont été réduits à la seule recommandation pour une conférence en 2017.

La délégation marocaine estime que les consultations sur le projet de résolution pertinent ainsi que le débat thématique sur les armes nucléaires, devraient constituer une occasion pour un vrai dialogue sur les possibilités d'un accord sur un ou plusieurs processus collectifs menant à l'interdiction et l'élimination totale des armes nucléaires. Ni la précipitation ni le simple rejet catégorique ne devraient empêcher un tel dialogue. Le Royaume du Maroc, qui est disposé à participer activement à un tel dialogue, demeurera guidé par les considérations suivantes.

Premièrement, le TNP est un instrument clef pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Il est impératif que les dispositions du TNP et des obligations qui en découlent, soient respectées par tous les États. De même, les mesures préconisées par les décisions des conférences d'examen constituent des contrats dont le plein respect nous permettra d'avancer collectivement vers la réalisation des objectifs du Traité.

Deuxièmement, il découle de l'article VI du TNP une obligation de s'engager dans des négociations sur le désarmement nucléaire. Dans ce même article, il est question de mesures efficaces et d'une date rapprochée, sachant que le Traité, rappelons-le, a été ouvert à la signature en juillet 1968. L'obligation au titre de l'article VI est d'autant plus claire à la lumière des accords conclus lors des conférences d'examen et du consensus international de 1978 quand la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a affirmé que le désarmement nucléaire constituait la plus haute priorité.

Troisièmement, il n'est pas acceptable d'exploiter à outrance le langage de compromis retenu pour l'article VI. Ni la nature progressive du désarmement nucléaire ni le désarmement général et complet ne devraient être invoqués pour retarder les négociations sur des mesures efficaces de désarmement nucléaire. L'évolution de la situation internationale et les nouveaux défis sécuritaires ou les risques de prolifération ne devraient en aucun cas servir de prétexte pour ne pas mettre en œuvre les obligations et les engagements pris en matière de désarmement nucléaire. Bien au contraire, la sécurité collective et la sûreté de notre monde nécessitent l'accélération des efforts afin de nous débarrasser des armes nucléaires dans le cadre d'un processus transparent et internationalement vérifiable.

Quatrièmement, la cessation de toute modernisation des arsenaux nucléaires et la réduction de leur rôle dans les doctrines de défense ainsi que des assurances de sécurité négatives aux États non dotés parties au TNP constitueraient des mesures de confiance dans un tel processus de désarmement.

Cinquièmement, l'interdiction des essais nucléaires devrait également être irréversible et vérifiable avec l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Maroc réitère, à cet effet, son appel à tous les États de l'annexe 2, en particulier les puissances nucléaires, qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier ce Traité pour faciliter son entrée en vigueur dans les plus brefs délais.

Sixièmement, les États dotés de l'arme nucléaire ont un statut spécial qui leur impose une responsabilité particulière. Ces États sont appelés à s'engager, sans plus tarder, dans des processus bilatéraux et multilatéraux visant des réductions substantielles et irréversibles de leurs arsenaux nucléaires et à renforcer la confiance entre eux. Ces pays sont appelés à changer leur attitude, intenable, en matière de désarmement, notamment en cessant de rejeter toute proposition impliquant des processus multilatéraux internationalement vérifiables.

Septièmement, le Maroc continuera à favoriser une approche générale et inclusive et ne s'abstiendra pas de contribuer à toute tentative visant à réaliser l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires.

Il est regrettable que la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'ait pas pu prendre de décisions pour faire avancer les efforts internationaux visant l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen Orient en application de la résolution de 1995. Une Conférence internationale sur cette question pourrait présenter une occasion historique de déclencher un processus qui permettrait de débarrasser la région des armes de destruction massive et renforcer la paix et la sécurité régionales. Le Maroc souligne l'importance de l'adhésion au TNP et de la conclusion d'accords de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique par tous les États de la région du Moyen-Orient, y compris Israël.

Le Maroc est profondément convaincu que la mise en place d'un monde exempt d'armes nucléaires passe par l'efficacité des mécanismes onusiens en charge du désarmement, particulièrement la Conférence du désarmement. L'efficacité renforcée de ces mécanismes reste tributaire de la volonté politique des États et du respect des obligations et des engagements pris.

Le Royaume du Maroc accorde une importance toute particulière à l'échange d'informations et d'expériences, ainsi qu'au renforcement de la coopération internationale et régionale dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la lutte contre le trafic illicite des matières radioactives et nucléaires

L'expertise et les expériences échangées dans le cadre de ces initiatives internationales sont de nature à renforcer l'action multilatérale en matière de non-prolifération et de sécurité nucléaires.

En raison du temps limité, nos commentaires sur les mécanismes de désarmement et sur les armes

classiques, ainsi que sur d'autres questions, se feront dans le cadre du débat thématique.

M. De Sousa (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que, grâce à vos solides connaissances et à votre vaste expérience, la présente session obtiendra les meilleurs résultats possibles. Vous pourrez compter, Monsieur le Président, sur l'entière coopération de la délégation du Timor-Leste et sur sa contribution au succès de nos travaux.

Le monde fait face actuellement à une crise internationale en matière de sécurité du fait de la prolifération des armes nucléaires et d'une augmentation des attaques terroristes, du trafic des armes légères et des conflits. En tant que nation sortant d'un conflit, le Timor-Leste estime que la course aux armements et le recours aux armes n'ont jamais apporté au monde la paix et la justice. Ce principe est inscrit dans notre Constitution, dans laquelle nous défendons la sécurité nationale en accordant à la paix et à la réconciliation une place centrale dans le processus de reconstruction de la nation.

Le monde est confronté aujourd'hui à de nombreux défis. La guerre, le terrorisme, la course à l'acquisition d'armes de destruction massive, les inégalités, l'exploitation et l'injustice, pour n'en citer que quelques-uns, font partie de notre réalité quotidienne. Le Timor-Leste se félicite de l'initiative des dirigeants mondiaux visant à exhorter les États à trouver une solution commune afin de réduire le nombre d'armes nucléaires et prévenir leur utilisation. C'est pourquoi le Timor-Leste s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et du Myanmar, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés et au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, en ce qui concerne la promotion de la diplomatie multilatérale, seul moyen viable de traiter des questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la sécurité internationale (voir A/C.1/71/PV.2).

L'ONU, notamment par le biais de la Première Commission, sert de support à la diplomatie multilatérale pour le règlement des questions relatives à la sécurité internationale. Le Timor-Leste apporte également son plein appui au Conseil de sécurité, car nous avons pleinement confiance dans son aptitude à parvenir à un règlement pacifique de la question nucléaire sur la péninsule coréenne.

Le 13 janvier 2007, le Timor-Leste a signé le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, dont le but est de promouvoir la paix perpétuelle, l'amitié et la coopération permanentes entre les peuples de l'Asie du Sud-Est. En agissant de la sorte, nous avons tablé sur un niveau élevé de solidarité et de collaboration entre les nations de la région, sur la base des principes de respect, de non-ingérence, de règlement des différends par des moyens pacifiques, du renoncement à la menace ou à l'emploi de la force et d'une coopération efficace entre les nations.

Au fil des ans, les liens entre le désarmement et le développement pacifique ont été au centre de l'attention de l'Assemblée générale. Les pays sortant d'un conflit font face à de nombreux défis au cours des premières étapes du processus d'édification de l'État. Le Timor-Leste est membre fondateur du Groupe G7+ des États fragiles, dont le but est de partager les enseignements tirés de l'expérience avec d'autres nations sortant d'un conflit et de promouvoir la coopération aux fins de la réalisation de la paix et du développement. La devise du G7+ est qu'il ne saurait y avoir de paix sans développement et de développement sans paix.

Conformément à ce principe, le Timor-Leste a ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Cela témoigne clairement de notre attachement à la promotion d'un monde pacifique et juste.

Pour terminer, le Timor-Leste apprécie les efforts déployés par l'ONU – par l'entremise de la Commission et d'autres canaux de la diplomatie multilatérale – pour garantir la sécurité aux niveaux régional et international. La réduction des armes nucléaires, le désarmement et l'élimination du trafic des armes légères ont été et doivent rester les priorités principales des Nations Unies, afin de contribuer à la paix, à la stabilité et au développement aux niveaux régional et international.

M. Laouani (Tunisie) : Je tiens à vous renouveler, Monsieur le Président, au nom de la délégation tunisienne, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer de notre pleine coopération pour le succès des travaux de cette session.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/71/PV.2)

La Tunisie attache une grande importance aux efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et continuera à soutenir toutes les initiatives visant à promouvoir l'élimination des armes nucléaires, chimiques et biologiques, tout comme la réduction des armes classiques. En dépit des conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait l'utilisation accidentelle ou volontaire d'une arme nucléaire, les divergences profondes entre les États dotés de ce type d'armes et ceux non dotés, mais également entre les puissances nucléaires elles-mêmes, demeurent un obstacle sérieux à la revitalisation de la Conférence du désarmement et à la reprise des négociations en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

La Tunisie souhaite réaffirmer sa conviction que le Traité de Non-prolifération nucléaire constitue l'instrument clef sur la voie de cet objectif et souligner l'importance de le soutenir tout en œuvrant à l'appliquer de manière équilibrée, sans discrimination, en s'appuyant sur ses trois piliers. Elle salue également les efforts du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et exprime son soutien à la recommandation en faveur d'un instrument juridique contraignant interdisant les armes nucléaires, qui viendrait en soutien à la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération.

La Tunisie regrette que les États parties ne soient pas parvenus à adopter un document final à la dernière conférence d'examen du TNP en raison, entre autres, du blocage sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. La Tunisie appelle la communauté internationale à prendre des mesures urgentes et concrètes en vue de lever ce blocage dû essentiellement au refus de la principale partie concernée de rejoindre le TNP et de placer ses installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique et exprime la crainte qu'une absence d'action ne remette sérieusement en cause la crédibilité du TNP et ne fasse courir le risque de voir les pays de la région s'engager dans une course aux armements. Nous aurions alors échoué dans notre tâche engagée de longue date.

La Tunisie souhaite également réitérer sa conviction que les immenses ressources actuellement

consacrées aux armements nucléaires serviraient davantage la paix et la sécurité internationales si elles étaient dévolues, même partiellement, au développement, à la protection de l'environnement et à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme.

Quoi qu'il en soit, ma délégation considère que le désarmement est d'autant plus indispensable de nos jours en raison de l'ubiquité de la menace terroriste et qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour empêcher les acteurs non étatiques de mettre la main sur des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, biologiques ou chimiques. La Tunisie réitère, dans ce cadre, son attachement à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et à celle sur l'interdiction des armes biologiques et condamne toute utilisation de ces armes, quels qu'en soient les auteurs.

Le continent africain est le premier touché par les effets néfastes tant sur le plan humanitaire qu'économique et social de la présence excessive et incontrôlée d'armes légères et de petit calibre, qui favorisent les conflits internes de tous genres et alimentent les activités des groupes terroristes.

La Tunisie souligne à cet égard la nécessité d'une mise en œuvre pleine et efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et se félicite des conclusions de sa sixième Réunion biennale, tout comme de l'issue de la seconde Conférence d'examen du Traité sur le commerce des armes.

Enfin, la Tunisie partage les préoccupations de plus en plus vives face à l'utilisation d'armes explosives en zones habitées, notamment au Moyen-Orient, et ses conséquences dévastatrices sur les populations civiles.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Ses félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Ma délégation tient également à remercier le Secrétariat de sa contribution à nos travaux.

La Malaisie adresse également ses plus sincères condoléances à nos collègues haïtiens et au peuple haïtien, après la catastrophe causée par l'ouragan Matthew. La Malaisie exprime sa solidarité avec le peuple haïtien et son gouvernement en cette période difficile.

La Malaisie s'associe à la déclaration prononcée par la délégation du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/71/PV.2).

L'existence aujourd'hui de plus de 15 000 armes nucléaires continue de représenter une grave menace. La modernisation et le perfectionnement des arsenaux nucléaires se poursuivent, et des milliards de dollars sont consacrés à cette fin. Nous avons vu comment des États n'ont pas respecté leurs engagements en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il y a tout lieu aussi de redouter que des acteurs non étatiques ne cherchent à acquérir des armes nucléaires ou des matières servant à des actes terroristes et à d'autres actes criminels. Les efforts en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires doivent donc continuer d'être une priorité afin d'éviter une catastrophe humanitaire engendrée par une explosion nucléaire.

L'absence de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire est une source d'inquiétude et de frustration croissante pour la majorité des États Membres de l'ONU. C'est pourquoi la Malaisie se félicite des recommandations formulées dans le rapport historique (voir A/71/371) du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Le processus engagé par le Groupe de travail à composition non limitée est complémentaire du TNP, dans la mesure où il consolide l'engagement pris à l'égard du désarmement nucléaire, comme cela est reflété à l'article VI du Traité, ainsi que l'appui apporté au pilier relatif à la non-prolifération dans le Traité. Par conséquent, les arguments et les craintes selon lesquels ce processus risquerait de saper le TNP ne sont ni justifiés, ni fondés.

Il convient de noter que la manière dont évolue le processus engagé par le Groupe de travail à composition non limitée ne doit pas être considérée comme portant atteinte au mécanisme de la Conférence du désarmement, mais comme complémentaire et créative en l'absence de décennies de méthodes avérées. Nous appelons donc les délégations qui ne s'y sont pas encore totalement engagées à revoir leurs positions et à se joindre aux efforts collectifs en vue de progresser au rythme souhaité et de façon plus confortable pour la communauté internationale.

Nous célébrons cette année le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Mais pouvons-nous vraiment célébrer un tel événement alors que le Traité est encore inachevé? Il est pour le moins paradoxal que l'on célèbre les vingt ans de la non-entrée en vigueur du TICE. Nous sommes fermement convaincus que l'absence de volonté de faciliter l'entrée en vigueur du TICE est préjudiciable aux buts et objectifs du Traité.

Sur un plan positif, la Malaisie se félicite des ratifications récentes du Traité par le Myanmar et le Swaziland. Nous avons besoin de davantage d'avancées positives de ce genre pour assurer l'entrée en vigueur du Traité dans les meilleurs délais.

La Malaisie a appuyé la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité sur le TICE, adoptée le mois dernier, car elle renforce les normes internationales contre les essais nucléaires. Nous tenons toutefois à préciser que cette résolution ne doit pas freiner la ratification du TICE ni en être un substitut, notamment pour les États cités à l'annexe 2, mais donner au contraire un nouvel élan à la signature et la ratification rapides du Traité.

Lorsqu'elle a présidé le Conseil de sécurité en août dernier, la Malaisie a organisé un débat public de haut niveau (voir S/PV.7758) sur les difficultés rencontrées dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matériels connexes parmi les acteurs non étatiques. Ce débat avait également pour objet de contribuer à l'examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Au cours de ce débat, nous avons notamment appelé à un examen régulier des avancées en matière de sciences, de technologies et de commerce international susceptibles de faciliter l'acquisition d'armes de destruction massive. À notre avis, la Première Commission devrait accorder davantage d'attention à cet aspect.

La Malaisie est depuis longtemps un ferme partisan des zones exemptes d'armes nucléaires. Les zones exemptes d'armes nucléaires renforcent la paix et la sécurité, car elles contribuent à une plus grande transparence et à un dialogue renforcé entre les États au niveau régional, conduisant ainsi à l'instauration d'un environnement propice à la maîtrise des armements et, indirectement, à la réduction du risque de tensions et de conflits au niveau régional.

Ma délégation est fermement attachée à la mise en œuvre pleine et effective du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous croyons en la valeur de l'engagement pour régler toutes

les questions en suspens conformément aux objectifs et principes du Traité.

Alors que nous célébrons l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, rendu le 8 juillet 1996, sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires* (A/51/218, annexe), il convient de rappeler la décision unanime selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. Dans cet esprit, à l'occasion du prochain débat thématique, la Malaisie déposera son projet de résolution habituel sur la suite donnée à cet avis, qui comportera certaines mises à jour d'ordre technique. À ce stade, j'invite tous les États Membres à appuyer ce projet de résolution et à se joindre au nombre croissant d'États qui l'ont parrainé.

En ce qui concerne les armes classiques, la Malaisie continue de prendre les mesures qui s'imposent, notamment de procéder à des consultations internes et à un examen éventuel des dispositions internes et administratives, dans le cadre de nos réflexions sur la ratification du Traité sur le commerce des armes. Nous nous sommes dotés d'une législation nationale appropriée et pertinente et avons pris des mesures visant à prévenir le détournement des armes vers les marchés illicites, dans le cadre de notre participation aux efforts visant l'universalité du Traité sur le commerce des armes.

Pour terminer, faisons preuve d'audace et engageons-nous à respecter nos obligations en envisageant les solutions qui nous permettront de progresser à un rythme plus sûr vers l'amélioration des résultats obtenus en Première Commission de façon tangible, progressive et substantielle. Ma délégation demeure attachée à cet objectif et à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Touré (Guinée) : La délégation guinéenne voudrait vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de cette importante Commission, ainsi que les autres membres du Bureau. Votre compétence avérée et vos qualités personnelles constituent un gage de succès pour nos travaux. Elle vous donne l'assurance de sa pleine coopération. Elle exprime également sa profonde gratitude à votre prédécesseur des Pays-Bas, qui s'est acquitté de sa mission avec efficacité, lors de la soixante-dixième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Les déclarations faites par l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, le Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, et la Tunisie, au nom des États arabes, traduisent parfaitement les préoccupations de la communauté internationale face à l'un des défis majeurs à relever, dans un contexte chargé à la fois de perspectives prometteuses et, surtout, de menaces variées, induites par le phénomène de la mondialisation. Il s'agit notamment des efforts persévérants à mener pour assurer le désarmement général et complet, et pour bâtir, conformément à la Charte des Nations Unies, une sécurité collective au bénéfice de l'humanité tout entière.

Dans ce cadre, le désarmement classique demeure une problématique majeure pour maints pays du globe, en raison des conséquences politiques, économiques, sociales et humanitaires de la fabrication, du transfert, de la prolifération et de la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, en particulier en Afrique. Ce fléau dangereux a connu une ampleur sans précédent avec la résurgence d'actes terroristes et la montée de l'extrémisme violent sous toutes ses formes. C'est pourquoi l'adoption du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ajoutée aux instruments juridiques comme le Protocole contre la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, le Traité sur le commerce des armes, demeure un rempart inexpugnable. Dès lors, leur mise en œuvre par l'appropriation pour une plus grande visibilité, leur universalisation, la coopération et l'assistance internationales, ainsi que la promotion des acteurs clefs comme la société civile sont nécessaires. L'on ne saurait donc insister suffisamment sur l'importance des conventions, protocoles, codes de conduite, déclarations, décisions, principes, lignes directrices, régimes des Nations Unies et des organisations régionales et sous régionales.

En Guinée, une commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères et de petit calibre est instituée. Elle comprend en son sein les ministères de la défense nationale, de la sécurité et de la protection civile, de la justice, de l'administration du territoire et de la décentralisation, ainsi que l'Assemblée nationale et la société civile. Ma délégation adresse ses remerciements au Centre de politique de sécurité de Genève, qui vient d'organiser un cours sur la mise en œuvre efficace du Traité sur le commerce des armes, du 22 au 30 septembre 2016,

à Dakar, avec l'appui de la Suisse, de la France et du Programme des Nations Unies pour le développement.

De nos jours, les risques de prolifération nucléaire sont sérieux et nombreux. Dans cette optique, ma délégation soutient fermement les actions ci-après : la cessation de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, afin d'assurer la sécurité de tous et prévenir sa militarisation; la mise au service du développement économique et social, de la paix et de la sécurité internationale des nouvelles technologies de l'information et de la communication; la ratification et l'application effective du Traité de non-prolifération par toutes les parties sans exclusive et l'utilisation des essais à des fins pacifiques; la reconnaissance du rôle irremplaçable de la Conférence du désarmement, en sa qualité d'instrument multilatéral de négociation, et de la Première Commission, dans le but de sortir de la léthargie dans laquelle les négociations s'enlisent depuis des décennies; la convocation en 2017 d'une conférence de haut niveau sur le désarmement; la mise en exergue du rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique; la création et l'opérationnalisation des zones exemptes d'armes nucléaires, au sujet desquelles le Traité de Pelindaba sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, dont la Guinée est signataire, est à saluer; le soutien au groupe d'experts intergouvernementaux constitué sur le désarmement nucléaire au titre du TNP et de ses trois piliers; l'adoption de normes et règles rigoureuses en matière de désarmement chimique et biologique, étant donné l'impact humain et environnemental dévastateur de ce type d'armement.

En conclusion, la République de Guinée est disposée, aux côtés des autres nations, à apporter sa contribution pour défendre l'ordre mondial, bâtir un monde pacifique, prospère et juste, un système de gouvernance mondiale, démocratique et transparent, sur la base du consensus, de la négociation et de la coopération. Elle accorde une attention particulière à une approche globale, sans exclure la sécurité régionale renforcée pour résoudre les conflits, éliminer le terrorisme et écarter la menace nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : La délégation du Saint-Siège vous adresse ses félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'au Bureau, et vous assure

de sa pleine coopération aux travaux de la Première Commission.

Les armes de toutes tailles et de toutes formes doivent être notre principale préoccupation. Alors que des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la limitation du commerce des armes, des mines terrestres et des armes à sous-munitions, l'utilisation continue d'armes légères et d'armes incendiaires est particulièrement inquiétante. L'opinion publique rejette à juste titre l'utilisation de plus en plus fréquente d'armes incendiaires, à l'origine de brûlures extrêmement douloureuses qui entraînent des blessures physiques et psychologiques à long terme. De terribles souffrances sont infligées à des civils sans défense. Le Protocole III de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ne suffit pas à mettre fin à l'utilisation de ces armes. Le Protocole doit être renforcé afin de faire cesser leur utilisation.

La communauté internationale doit s'employer davantage à exercer un contrôle plus rigoureux de l'emploi d'armes dites classiques qui constituent une violation flagrante du droit international. Des armes classiques de plus en plus puissantes et perfectionnées dévastent des communautés tout entières, des hôpitaux, des écoles et d'autres infrastructures civiles, et doivent désormais être condamnées au même titre que les armes de destruction massive.

Face aux tragédies dont nous sommes les témoins, la communauté internationale doit se pencher d'urgence sur les classifications et définitions de ce qui constitue une arme de destruction massive. Le Saint-Siège recommande par conséquent que les débats portant sur les armes de destruction massive aillent au-delà des catégories traditionnelles d'armes nucléaires, chimiques, biologiques et radiologiques, afin d'englober les armes classiques véritablement destructrices utilisées pour commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Une telle approche est impérative si nous voulons mettre en œuvre avec succès le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les zones de conflit. Les affirmations des Nations Unies selon lesquelles le développement, la paix et la sécurité, les droits de l'homme sont intimement liés et se renforcent mutuellement abondent. En adoptant le Programme 2030, les États Membres ont exprimé leur volonté de promouvoir des sociétés justes, paisibles et

inclusives qui soient à l'abri de la peur et de la violence. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix et, inversement, de paix sans développement durable.

Cet engagement ne peut se concrétiser que si les guerres et les conflits sont résolus, et ils ne peuvent l'être que si l'on contrôle de manière rigoureuse le commerce des armes, tant légal qu'illégal. La paix, la sécurité et la stabilité ne peuvent être obtenues par la seule force des armes, ou par une augmentation des dépenses militaires, puisqu'il s'agit d'objectifs multidimensionnels comportant des aspects liés non seulement aux domaines politique et militaire, mais aussi à ceux des droits de l'homme, de la primauté du droit, des conditions socioéconomiques et de la protection de l'environnement.

À la présente session, la Première Commission doit accorder une attention particulière au rapport (voir A/71/371) publié à la suite de la conclusion récente des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Ce rapport bien équilibré, qui est l'aboutissement de débats sérieux, souligne la recommandation du Groupe de travail à composition non limitée, selon laquelle de nouveaux efforts doivent être déployés pour élaborer des mesures juridiques concrètes et efficaces en vue d'atteindre et de maintenir un monde sans armes nucléaires. En réaffirmant l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le rapport met l'accent sur l'appui majoritaire des États participants pour que l'Assemblée générale convoque une conférence en 2017 portant sur la création d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires et conduisant à leur élimination totale.

À cet égard, la Commission devra envisager sérieusement la manière d'entamer des négociations ouvertes à tous les États, afin de satisfaire à l'exigence de base du TNP, qui enjoint à tous les États de poursuivre des négociations de bonne foi sur des mesures efficaces destinées à faire cesser la course aux armes nucléaires. Il incombe à la Commission de redoubler d'efforts afin de faire progresser les recommandations du Groupe de travail à composition non limitée, en particulier au moment où le mécanisme de désarmement est dans l'impasse.

L'année dernière, prenant la parole devant l'Assemblée générale (voir A/70/PV.3), le pape François a déclaré qu'il était urgent d'œuvrer à l'instauration

d'un monde exempt d'armes nucléaires, dans le plein respect de la lettre et de l'esprit du TNP, l'objectif étant l'interdiction totale de ces armes. De l'avis du Saint-Siège, la dissuasion nucléaire et la menace d'une destruction mutuellement assurée ne sauraient servir de base à une éthique de la fraternité et de la coexistence pacifique. Il est urgent que nous nous employions inlassablement à trouver la voie juridique conduisant à l'élimination de toutes les armes nucléaires.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Bamy (Palestine) (*parle en anglais*) : Au nom de l'État de Palestine, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection bien méritée à la présidence de la Première Commission à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. C'est un témoignage supplémentaire de la stature de votre pays, l'Algérie, acteur important sur la scène multilatérale. J'aimerais également adresser mes félicitations aux autres membres du Bureau et leur souhaiter plein succès dans l'accomplissement de leurs fonctions.

L'État de Palestine souscrit aux déclarations prononcées, respectivement, par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/71/PV.2)

L'acquisition par l'État de Palestine du statut d'État observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies a ouvert la voie à son adhésion à diverses conventions internationales. Parmi les traités auxquels il a souhaité se joindre, l'État de Palestine a donné la priorité à ceux relatifs à la protection de la vie, aux libertés fondamentales et à la dignité humaine. Le désarmement vise en premier lieu à atteindre ces objectifs. C'est la raison de l'adhésion de l'État de Palestine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et aux Protocoles à la Convention relative aux éclats non localisables et sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des armes incendiaires, ainsi qu'à la Convention sur les mines à sous-munitions. L'État de Palestine envisage d'adhérer aux autres traités dans le domaine du désarmement, contribuant ainsi à leur nécessaire universalité.

L'État de Palestine a adhéré également à des conventions fondamentales relatives au droit international humanitaire, et rappelle le lien essentiel entre le désarmement et le droit international humanitaire. Au cœur du droit international humanitaire figure la protection de ceux qui ne participent pas aux hostilités ou qui ont cessé d'y participer, notamment les civils. Cette protection implique le respect du principe de différenciation, et par-là la nécessité de débarrasser le monde de certaines armes et de limiter comme il se doit l'utilisation d'autres armes. Elle repose aussi sur le respect du principe de responsabilité, indispensable pour garantir le respect du droit international.

L'emploi d'armes nucléaires constitue la plus grave atteinte au principe de différenciation, avec les effets indiscriminés à court et long terme qui en découlent. La non-prolifération et le désarmement nucléaires sont complémentaires et tout aussi indispensables pour garantir la paix et la sécurité internationales. Seule l'élimination totale des armes nucléaires nous mettra à l'abri de la menace que représente pour notre survie l'utilisation de ces armes.

Nous regrettons vivement que la neuvième Conférence d'examen du TNP n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur un document final, traduisant ainsi l'échec des tentatives pour faire progresser la pleine mise en œuvre des engagements existants en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires en vue de l'application de l'article VI du TNP. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient est plus urgente que jamais et mérite l'appui de tous. Vingt et un ans après l'adoption de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, et six ans après l'adoption du Plan d'action de 2010 sur le Moyen-Orient, une action résolue s'impose.

Une partie – Israël – a mis au point de manière illégale un arsenal nucléaire et a constamment refusé d'y renoncer, ou d'adhérer au TNP, sans conditions préalables, et de placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, bloquant ainsi toute perspective de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Ce comportement destructeur n'aurait pas dû être appuyé ou récompensé, mais condamné et combattu. Les zones exemptes d'armes nucléaires constituent une étape essentielle vers l'instauration d'un monde exempt

d'armes nucléaires, un objectif que nous devrions tous nous efforcer d'atteindre.

Il est urgent également de faire respecter l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, de l'acquisition, du stockage, du maintien, du transfert ou de l'emploi des armes chimiques et biologiques. Bien que n'étant pas encore partie au Traité sur le commerce des armes, la Palestine appuie et soutient pleinement les principes inhérents à la conclusion du Traité, son objet et son but et les interdictions qu'il formule.

La Palestine souligne également notre responsabilité commune et collective de préserver et de protéger les espaces qui appartiennent à l'humanité – l'espace extra-atmosphérique, le fond des mers et des océans, les ressources du sous-sol et le cyberspace. Il est essentiel de veiller à la sécurité de ces espaces dédiés à la recherche, au développement et au progrès commun de l'humanité afin de renforcer la coopération internationale et de préserver la paix et la sécurité internationales.

Le moment est venu de substituer la raison à l'équilibre de la peur et à la course aux armements qui en résulte. Certains pays mesurent leur puissance au nombre d'armes qu'ils détiennent. D'autres ne peuvent que compter les victimes de ces armes. Nous appartenons à ce dernier groupe. Les victimes d'horreurs et de violations de leurs droits à la vie, à la liberté et à la dignité sont souvent celles qui sont à l'avant-poste du développement et du renforcement du droit international. Ainsi, la Palestine, qui vit sous occupation militaire et coloniale prolongée, s'engage, en tant que membre à part entière de la communauté internationale, à œuvrer de façon totale et fidèle à la promotion, à l'application et au respect du droit international et à l'élargissement de sa protection, notamment dans le domaine vital du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

M. De Macedo Soares (Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), je tiens à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi qu'à saluer les membres du

Bureau et du secrétariat. Nous avons bon espoir que, sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès.

La présente session de la Première Commission est historique – sans doute la plus importante depuis l'adoption par l'Assemblée générale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en 1996. Les États membres de l'OPANAL appuient à l'unanimité la recommandation du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire concernant la tenue en 2017 d'une conférence pour négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires.

L'OPANAL et ses États membres sont pleinement disposés à œuvrer l'année prochaine à la réalisation de cette évolution progressive sur la voie de l'abolition des armes nucléaires. Le 26 septembre, à l'occasion d'une réunion spéciale organisée pour commémorer ici, aux Nations Unies, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, l'OPANAL a publié une déclaration distribuée en tant que document A/C.1/71/2, annexe. Il convient de noter que l'Amérique latine et les Caraïbes, par le biais de leur propre organisation spécialisée, l'OPANAL, ont été la seule région à avoir rédigé une déclaration officielle et complète à cette occasion. Cela confirme le bien-fondé de la décision de faire une place à cette institution dans le Traité d'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Traité de Tlatelolco. Non seulement l'OPANAL renforce les prises de position régionales et les mesures contre les armes nucléaires par le biais du Traité, mais elle en assure aussi le respect. Ainsi qu'il est déclaré dans le préambule du Traité de Tlatelolco, les zones militairement dénucléarisées ne constituent pas une fin en soi, mais un moyen de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Comme c'est le cas tous les trois ans, l'Assemblée générale devrait adopter à la présente session un projet de résolution relatif au Traité de Tlatelolco, au titre du point 91 de l'ordre du jour. À l'instar des années précédentes, nous espérons que ce projet de résolution sera adopté sans être mis aux voix.

Le 14 février, 50 ans se seront écoulées depuis la conclusion du Traité de Tlatelolco. Cet événement sera célébré à l'occasion de la vingt-cinquième session de la Conférence générale de l'OPANAL, dans le cadre d'une réunion au niveau ministériel, qui se tiendra à Mexico, avec la participation des États parties aux

Protocoles additionnels au Traité et des organisations internationales actives dans le domaine du désarmement. Des organisations de la société civile sont également invitées à apporter leur appui et à présenter des initiatives novatrices. Un séminaire de haut niveau sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires aura lieu également à Mexico, dans le cadre de cette célébration. Il est approprié, voire important, que les États appartenant à des zones exemptes d'armes nucléaires, ainsi que la Mongolie, participent à cette célébration qui marque la première fois où une région a décidé de créer une nouvelle institution du droit international, interdisant à jamais les armes nucléaires d'une immense région.

Il est urgent de relancer les contacts et la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires. L'OPANAL est tout à fait disposée à contribuer à la consolidation d'un mouvement qui a débuté il y a 16 ans, et qui doit être préservé dans l'intérêt des 115 États participants.

Les États membres de l'OPANAL espèrent que les événements marquant le cinquantième anniversaire du Traité de Tlatelolco seront plus qu'une simple célébration. Ils pourraient être le point de départ d'une année qui pourrait se caractériser par des progrès spectaculaires dans nos efforts communs pour éliminer la principale menace pour notre survie. Lorsque je parle d'« efforts communs », je n'exclus aucun État. Ces 70 dernières années, tous les États ont déclaré, d'une manière ou d'une autre, qu'ils voulaient la fin des armes nucléaires. Néanmoins, il y a toujours quelque chose, une raison impérieuse, comme une fatalité, qui empêche que cet objectif soit atteint. Les mots changent et varient. Le terme « dissuasion » est, semble-t-il, moins utilisé de nos jours. Il a cédé la place à la « stabilité stratégique ». Quels que soient les termes employés, les raisons, les excuses, les intentions, une menace terrible pèse sur nous.

Enfin, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu donner une suite favorable à la demande de l'OPANAL de participer à l'échange de vues qui aura lieu avec le Haut-Représentant, les responsables des différents organismes et les membres de la Commission. À la veille de son cinquantième anniversaire, l'OPANAL est la seule organisation intergouvernementale à se consacrer entièrement à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. Les 33 États membres de l'OPANAL espèrent que les consultations que vous menez, Monsieur le Président,

permettront de remédier à la situation anormale que constitue notre exclusion, laquelle s'apparente à de la discrimination.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Mabhongo (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

En septembre dernier, l'AIEA a débuté les célébrations de son soixantième anniversaire, une étape importante de son histoire. En mettant la science et la technologie au service de l'amélioration du bien-être et de la prospérité de tous, nous avons profondément modifié la vie de millions de personnes dans le monde. Nous avons aussi grandement contribué à la paix et à la sécurité internationales par nos travaux visant à vérifier que les matières nucléaires sont utilisées à des fins exclusivement pacifiques.

L'AIEA a pour principale fonction de vérifier que des pays ne cherchent pas à acquérir des armes nucléaires. Les inspecteurs de l'Agence procèdent à des vérifications dans toutes les installations nucléaires à travers le monde. Ils prélèvent des échantillons qui sont analysés aux fins de détecter toute trace de matières nucléaires. L'AIEA vérifie en toute indépendance l'exactitude et l'exhaustivité des déclarations faites par les États concernant leurs activités et matériels nucléaires. Les garanties offrent des assurances crédibles que les États remplissent les obligations internationales qui leur incombent de ne pas mettre au point d'armes nucléaires. Elles permettent également de détecter en temps opportun toute utilisation malveillante de matériel ou de technologie nucléaire en alertant le monde sur un risque de prolifération.

Les garanties constituent par conséquent un élément fondamental du régime de non-prolifération nucléaire. Des accords de garanties sont actuellement en vigueur dans 182 États, parmi lesquels 174 sont des États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et ont conclu des accords de garanties généralisées. Toutefois, 12 États parties au TNP n'ont pas encore mis en vigueur les accords de garanties généralisées conclus avec l'AIEA, conformément à l'article III du Traité. Pour

ces États parties, l'AIEA ne peut tirer de conclusions concernant les garanties. L'Agence appelle donc à nouveau tous les États parties au TNP à conclure au plus vite des accords de garanties généralisées.

Le nombre d'États ayant des protocoles additionnels en vigueur ne cesse d'augmenter. Il s'élève désormais à 128, ce qui est encourageant, car la mise en œuvre d'un protocole additionnel accroît sensiblement l'aptitude de l'Agence à vérifier l'utilisation à des fins pacifiques de toutes les matières nucléaires dans les États au sein desquels des accords de garanties généralisées sont en vigueur. Nous invitons donc tous les États à mettre en vigueur les protocoles additionnels.

L'AIEA est également disposée à contribuer aux activités de vérification, conformément à son Statut, dans le cadre des dispositifs de désarmement nucléaire et de maîtrise des armements, si les États parties à ces dispositifs en font la demande et après approbation du Conseil des gouverneurs. En outre, l'Agence a appuyé la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

L'AIEA joue un rôle central en faisant front commun contre la menace du terrorisme nucléaire. Nous dispensons une formation sur la sécurité nucléaire, aidons les États à améliorer la sécurité physique des installations contenant des matières nucléaires et disposons d'une base de données mondiale officielle sur le trafic illicite des matières nucléaires et autres matières radioactives.

Nous avons franchi cette année une étape importante avec l'entrée en vigueur de l'amendement à la Convention sur la protection physique des matériels nucléaires, près de 11 ans après son adoption. Aux termes de cet amendement, les pays sont juridiquement tenus de protéger leurs installations nucléaires, ainsi que le stockage et le transport des matières nucléaires à utilisation interne. Cela permettra de réduire le risque d'une attaque terroriste au moyen de matières nucléaires, laquelle pourrait avoir des conséquences catastrophiques.

Enfin, nous continuons de prier instamment tous les États d'adhérer à la Convention ainsi amendée. La mise en œuvre universelle de cet important instrument juridique garantira la protection efficace des matières nucléaires et autres matières radioactives contre des actes terroristes malveillants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres qui ont demandé à s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse. Je

rappelle aux délégations que la première intervention est limitée à 10 minutes, et la seconde à cinq minutes.

M^{me} Yoon Seong-mee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer mon droit de réponse à la suite des remarques faites hier par la délégation chinoise (voir A/C.1/71/PV.7) sur la question du déploiement en République de Corée du système antimissile balistique dénommé Theatre High Altitude Area Defence (THAAD) (défense de zone en haute altitude).

Le déploiement du système THAAD est une mesure purement défensive face aux menaces nucléaires et missilières de la Corée du Nord. Les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques auxquels a procédé la Corée du Nord représentent une menace sérieuse pour notre sécurité et pour l'ensemble de la région Asie-Pacifique. Au-delà de la mise au point de ses capacités nucléaires et missilières, la Corée du Nord a dévoilé son intention d'utiliser ces capacités contre la République de Corée, ce qui représente pour nous une menace directe, réelle et imminente.

Face à l'urgence et à la gravité de la situation, tout gouvernement responsable doit faire tout son possible pour protéger sa sécurité nationale et la sûreté de son peuple. Dans ce contexte, nous réitérons que le système THAAD a pour seul objectif de contrer la menace nucléaire et missilière de la Corée du Nord et ne portera atteinte aux intérêts d'aucune nation tierce.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'exerce mon droit de réponse à la suite de la déclaration prononcée hier par le représentant turc.

Mentir est scandaleux, mais s'enfermer dans le mensonge trahit la culpabilité. Le régime turc a intensifié sa politique criminelle à l'encontre de mon pays. Cette politique est contraire aux relations de bon voisinage et au droit international. Elle consiste à utiliser à mauvais escient les ressources en eau afin d'étouffer notre production agricole et contraindre les habitants qui vivent sur les rivages de l'Euphrate et du Tigre à migrer.

Ce crime de la Turquie est la conséquence de l'adhésion de la Turquie à l'OTAN. De nos jours, la meilleure façon de se protéger pour ceux qui enfreignent le droit international consiste à rejoindre l'OTAN, ou à graviter dans son orbite, ou à la soutenir par le biais de mercenaires. S'agissant des abus commis contre mon pays, le régime turc n'a négligé aucun détail : il soutient les groupes terroristes; il envoie des mercenaires du

monde entier dans mon pays; il organise la contrebande de matières nucléaires entre la Libye et la Turquie et les achemine vers les groupes terroristes armés afin qu'elles soient utilisées contre notre armée et nos civils. Bien sûr, ils imputent la responsabilité de ces actes à notre armée.

Nous voudrions rappeler à la Commission le soutien apporté par le régime turc aux groupes terroristes en Libye, auxquels il fournit des armes, des renseignements et un financement. Le régime turc surveille et finance la nouvelle mafia responsable de la noyade de Syriens en mer Méditerranée et du chantage ainsi exercé sur les États membres de l'Union européenne. Le représentant turc ferait mieux de respecter le droit international et la légitimité internationale en présentant ses excuses au Gouvernement syrien pour les nombreux crimes commis par son régime contre notre peuple.

M. Ri Tong II (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite revenir sur les remarques de la représentante de la Corée du Sud, et commencer par rejeter les allégations de la Corée du Sud, car elles sont fausses et visent à tromper le monde sur la réalité de la situation dans la péninsule coréenne.

Je voudrais une fois encore clarifier la position de la République populaire démocratique de Corée. Comme je l'ai dit hier (voir A/C.1/71/PV.7), mon pays est devenu une puissance nucléaire en raison de l'hostilité des États-Unis. Sans les menaces et le chantage nucléaire des États-Unis, nous n'aurions pas eu besoin d'opter pour le nucléaire. Ces menaces durent depuis plus de six décennies. Comme les membres le savent fort bien, en ce moment-même le porte-avions nucléaire *Ronald Reagan* et sa force de frappe massive, dotée des armes les plus perfectionnées, patrouille dans les mers de l'Est et de l'Ouest de la péninsule coréenne et prend ouvertement pour cible les bureaux occupés par le dirigeant de notre pays, nos installations nucléaires et nos bases stratégiques de lancement de fusées, qui se trouvent tous à portée d'une frappe de précision. De plus, en mars/avril et en août/septembre, des exercices militaires conjoints à grande échelle ont eu lieu de manière continue, prenant encore une fois pour cible le dirigeant de la République populaire démocratique de Corée, dans le but évident de changer le régime de mon pays.

Nous n'avions par conséquent d'autre choix que le nucléaire pour préserver la paix nationale, notre souveraineté et la sécurité de notre peuple, ainsi que

pour préserver la paix dans la péninsule coréenne, la région et le monde en général. La dissuasion nucléaire est un moyen de défense contre le chantage nucléaire des États-Unis. C'est le meilleur garant de la paix et de la sécurité dans la région et dans le monde.

J'aimerais poser à la représentante de la Corée du Sud les questions suivantes concernant les menaces. Les États-Unis n'ont-ils pas introduit en Corée du Sud, en 1957, la première des armes nucléaires sur la péninsule coréenne? La Corée du Sud n'a-t-elle pas autorisé leur déploiement? Les États-Unis n'ont-ils pas augmenté leur force nucléaire de plus de 1000 armes dans les années 70? Les États-Unis n'ont-ils pas été impliqués dans la conspiration conjointe organisée contre la République populaire démocratique de Corée lorsqu'en 2002, ils ont qualifié mon pays comme faisant partie de l'« axe du mal » et en ont fait la cible d'une frappe nucléaire préventive? Je prie instamment la représentante de la Corée du Sud de répondre à ces questions.

En ce qui concerne les remarques des représentants d'autres pays, j'aimerais poser une autre question. La sécurité relève de l'intérêt suprême de chaque nation. C'est encore plus évident dans le cas de la République populaire démocratique de Corée. Nous sommes face à l'État le plus doté d'armes nucléaires, les États-Unis. Nous sommes confrontés à des stocks massifs d'armes nucléaires, qui ont été introduits à l'intérieur et à l'extérieur de la péninsule sous le prétexte qu'ils sont nécessaires pour mener des exercices de guerre nucléaire, qui ont lieu aux portes mêmes de notre pays. Nous sommes confrontés à un pays qui a déjà commis plusieurs types d'invasion armée contre des nations souveraines, comme l'Iraq, qu'il a envahi sur la base de fausses informations, mentant ainsi à la communauté mondiale, et désignant l'Iraq comme faisant partie de l'« axe du mal », selon son propre classement.

Ce pays a déclaré ouvertement, après l'invasion de l'Iraq, que la République populaire démocratique de Corée serait la prochaine cible. Par conséquent, j'aimerais poser une question très importante. Dans ce genre de situation dangereuse, aux portes mêmes de votre propre nation, resteriez-vous les bras croisés? Lorsque des gangsters pénètrent chez elle, comment peut-on attendre d'une nation qu'elle renonce à tous ses moyens légitimes de défense?

M. Alokly (Libye) (*parle en arabe*) : Me trouvant au milieu d'amis, je n'aurais pas imaginé devoir utiliser mon droit de réponse. Mais je suis contraint de le faire

à la suite de la déclaration politique mensongère d'une délégation.

Le représentant de la Syrie a évoqué des transferts de matières chimiques, notamment de gaz sarin, de la Lybie vers la Turquie. À deux reprises dans le passé, il a déclaré que ses sources provenaient de rapports du Conseil de sécurité. J'ignore à quel Conseil de sécurité il fait référence. S'il s'agit du Conseil de sécurité que nous connaissons tous, je lui demande de nous fournir ces rapports, ce qui n'est pas possible puisqu'ils n'existent pas. S'il s'agit d'un autre Conseil de sécurité, j'espère qu'il nous rendra compte de ces rapports, de façon que nous puissions comprendre ce dont il est question et éclaircir cette affaire. Nous nous sommes débarrassés du gaz moutarde. Nous ne possédons pas et n'avons jamais possédé de gaz sarin.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre aux remarques du représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Je tiens à souligner à nouveau que les États-Unis ne représentent pas une menace pour la République populaire démocratique de Corée. C'est le discours et le comportement provocateurs de ce pays qui constituent une source d'instabilité sur la péninsule coréenne. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de cesser son discours hostile, de mettre fin à ses essais nucléaires et ses tirs de fusées et de respecter ses obligations internationales.

Enfin, comme je l'ai indiqué clairement hier (voir A/C.1/71/PV.7), les États-Unis ne reconnaissent pas et ne reconnaitront jamais la République populaire démocratique de Corée en tant qu'État doté d'armes nucléaires.

M^{me} Yoon Seong-mee (République de Corée) (*parle en anglais*) : La menace qui pèse sur la sécurité de la péninsule coréenne et le régime mondial de non-prolifération est évidente du simple fait que la Corée du Nord a procédé à cinq essais nucléaires, dont deux cette année, et à plusieurs tirs de missiles de tous types. Il n'est pas un jour sans que la Corée du Nord n'augmente ses armes de destruction massive et ses capacités missilières. Conscients de l'urgence et de la gravité que constituent la mise au point par la Corée du Nord de missiles nucléaires, nous avons pris la décision de déployer dans notre pays le système antimissile balistique dénommé Theatre High Altitude Area Defence (THAAD) (défense de zone en haute altitude).

L'heure est venue pour la communauté internationale de faire preuve de fermeté en faisant cesser l'une des plus grandes menaces pour notre sécurité.

M. Ri Tong II (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Une fois encore, le représentant des États-Unis a utilisé des arguments ridicules, parlant de comportement provocateur à propos de la République populaire démocratique de Corée alors qu'elle ne fait qu'exercer son droit de légitime défense conformément à la Charte des Nations Unies. Une fois encore, je tiens à souligner le chantage nucléaire auquel se livrent les États-Unis. Pendant la guerre de Corée, ils ont séparé 10 millions de familles. Ils ont divisé la péninsule en deux, la Corée du Nord et la Corée du Sud, comme je l'ai dit hier (voir A/C.1/71/PV.7). Imaginons l'immense douleur et la souffrance des familles divisées et séparées depuis plus de six décennies.

Les États-Unis ont introduit un nombre considérable d'armes nucléaires. Ils prétendent que ces armes ont été retirées, mais nous n'en avons pas la moindre preuve. Ils disent que la circulation des armes ne fait pas l'objet d'une vérification. Ils disent que ces armes ne représentent pas une menace. Des exercices à grande échelle, auxquels participent un demi-million de troupes, se déroulent chaque année, d'une façon particulièrement provocatrice et agressive. Le fait que ces exercices se déroulent depuis plus de six décennies prouve qu'il ne s'agit plus d'exercices. Les États-Unis sont prêts à nous attaquer à tout moment, par le déploiement massif des troupes et armes nucléaires stratégiques perfectionnées se trouvant à nos portes. Ils attendent simplement le moment. On ne peut pas dire qu'il ne s'agit pas d'une menace.

Le représentant des États-Unis a qualifié de provocateur l'essai nucléaire auquel nous avons procédé. Pourtant, les États-Unis détiennent le record du nombre d'essais d'armes nucléaires, loin devant la République populaire démocratique de Corée, mais cela n'a jamais été mentionné. Est-ce parce que les États-Unis sont

membres permanents du Conseil de sécurité, ou parce que la République populaire démocratique de Corée n'est pas membre permanent du Conseil de sécurité? Cela montre bien le comportement arbitraire, provocateur et agressif des États-Unis.

En ce qui concerne notre statut nucléaire, je tiens à déclarer que la République populaire démocratique de Corée n'est pas devenue une puissance nucléaire parce qu'elle voulait que ce statut soit reconnu par les États-Unis. Elle l'est devenue en raison du chantage exercé par les États-Unis depuis plus d'un demi-siècle.

À la représentante de la Corée du Sud, je répondrai simplement que, premièrement, elle n'a pas répondu aux questions tout à fait justifiées que je lui ai posées et que, deuxièmement, la Corée du Sud n'a aucun fondement juridique ou moral pour parler de la question nucléaire. Cette question n'est pas l'affaire de la Corée du Sud.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Demain, au cours d'une séance officieuse dans cette salle de conférence, la Commission entendra les déclarations des représentants d'organisations non gouvernementales, achevant ainsi le volet débat général de ses travaux.

Jeudi prochain, la Commission entamera la deuxième phase de ses travaux, à savoir l'examen thématique de sujets spécifiques, ainsi que la présentation et l'examen de tous les projets de résolution déposés au titre des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission. Je rappelle également aux délégations que le Président de l'Assemblée générale s'adressera à la Commission le même jour.

Je saisis cette occasion pour réitérer que la date limite pour le dépôt des projets de résolution et de décision au Secrétariat est fixée au jeudi 13 octobre, à midi. Les délégations sont priées de bien vouloir s'en tenir à cette date butoir afin que le Secrétariat puisse préparer les documents dans les délais voulus, permettant ainsi à la Commission de travailler avec diligence.

La séance est levée à 17 h 55.